



fuite en dalle pas de réponse dusyndic

Par violon09, le 18/04/2013 à 13:31

Bonjour

Fin septembre je constate que mon plafond fuit. Je déclare le sinistre à l'assurance. 2 plombier viennent pour effectuer les recherches de fuites chez ma voisine du dessus. Même verdict c'est une fuite en dalle. Le plombier effectue les réparations début février.

On remplit le constat précisant que les réparations sont faites.

Or à ce jour, il y a toujours des fuites et c'est de pire en pire. Je me met en relation avec le plombier qui a fait les travaux. Il me dit que les recherches de fuites ayant déjà été effectuées chez ma voisine, il n'y a pas lieu d'en effectuer d'autres chez elle et le mieux c'est d'accéder aux tuyaux.

Or, pour accéder aux tuyaux, il faut percer la dalle et cela n'est plus du domaine privé. Je contacte le syndic plusieurs fois par mail et je téléphone plusieurs fois mais personne répond, ils font le mort.

Que dois-je faire?

Est-ce que je déclare un autre sinistre à l'assurance.

Merci d'avance. J'ai vraiment besoin d'aide.